



Loi sur la consommation : 1 offert pour 1 acheté

Actualité législative publié le 26/03/2018, vu 2249 fois, Auteur : [Sylvain conso](#)

L'encadrement des soldes.

En quoi consiste le 1 offert pour 1 acheté ?

Difficile de ne pas connaître ces promotions en cours d'année proposées par les marques de la grande distribution.

Ces enseignes utilisent ces stratégies de vente notamment pour booster le trafic dans leurs points de ventes ou pour écouler de la marchandise invendue.

Ce type d'offres permet de se démarquer de la concurrence et de donner satisfaction à une clientèle recherchant en permanence les meilleures offres.

Plus un consommateur profite des offres commerciales, plus les chances de fidélisation sont importantes.

Cependant, les offres de type «1 offert pour 1 acheté» font débat et pourraient bien disparaître de nos rayons.

Les raisons de la remise en question de ces offres.

Si le 1 offert pour 1 acheté fait débat, c'est notamment pour protéger les producteurs et notamment les agriculteurs.

En effet, ces offres entraînent une braderie des produits, ce qui impacte directement le chiffre d'affaires des producteurs.

Or ces offres sont très appréciées par les consommateurs car elles leur permettent de faire des économies non négligeables.

En effet, si on regarde par exemple les [avis optical center](#) commercialisant des lunettes, ce sont ce type d'offres qui ravient les consommateurs.

Face à ce conflit d'intérêt entre les producteurs et les consommateurs, l'Etat va devoir trancher entre les besoins et attentes de chacun.

L'encadrement des offres des enseignes va sûrement contrarier les attentes des acheteurs mais devrait redonner aux producteurs l'envie de produire et de se développer.